

Suicide ou assassinat politique ? Retour sur l'étrange affaire Boulin

par LOUISE COLCOMBET



Robert Boulin était ministre du Travail quand son corps a été retrouvé, fin octobre 1979, dans un étang près de Rambouillet. AFP

Quarante ans après la mort du ministre Robert Boulin, un juge d'instruction a repris le dossier depuis 2015. L'hypothèse officielle du suicide a de plus en plus de « plomb dans l'aile ». Un mystère criminel et politique à retrouver, ce mardi soir, dans « l'Heure du crime » sur RTL.

Une « *autopsie bâclée* » aux conclusions « *tendancieuses* » et « *inadmissibles* »... Le jugement, qui émane d'un professionnel sur ses pairs, est pour le moins sévère. Il interpelle d'autant plus que le défunt dont il est question n'est pas n'importe qui : Robert Boulin, ministre du Travail du gouvernement **Raymond Barre**, dont la mort suspecte, le 30 octobre 1979, reste entourée de mystère.

Selon la thèse officielle, l'homme, alors mis en cause dans une affaire immobilière, aurait mis fin à ses jours en se noyant en forêt de Rambouillet (Yvelines) dans

cinquante centimètres d'eau. Ce à quoi n'a jamais cru sa famille, qui, à force d'opiniâtreté, a obtenu la réouverture de l'enquête en 2015.

Suicide ou assassinat politique ? Près de quarante ans après les faits, plusieurs témoins penchent clairement pour la seconde hypothèse. « *Ma conviction, c'est que c'était un homicide* », a ainsi expliqué le docteur **Daniel Jault**, le 22 février dernier, au juge en charge du dossier. Aujourd'hui retraité, l'homme a participé, en 1983, à la seconde autopsie du ministre, réalisée après la plainte pour meurtre de la famille Boulin. Dans son audition, le médecin se montre particulièrement critique à l'égard de ses confrères ayant conclu au suicide en 1979.

Une noyade « pas prouvée »

Rien ne prouve selon lui que Robert Boulin s'est noyé, encore moins que cela se soit passé à l'étang du Rompu. Et pour cause ! Les poumons – et l'eau qu'ils auraient pu contenir – n'ont jamais été analysés. « *La conclusion du suicide est apportée par l'hypothèse d'une immersion, immersion qui n'est elle-même pas prouvée* », résume le légiste. Un raisonnement qui fait écho aux souvenirs des premiers témoins, comme ce médecin du Samu qui se souvient d'un homme « *à quatre pattes* » dans l'étang, tête « *hors de l'eau* ». « *On aurait dit qu'on le sortait d'une malle* », a-t-il expliqué au juge en 2016.



Le 30 octobre 1979, près de Rambouillet,
là où le corps de Robert Boulin avait été retrouvé. / LP

Parmi les « *carences et lacunes incompréhensibles* » de cette première autopsie, le docteur Jault liste également l'absence notable d'examen du crâne, en 1979, « *sur directives de monsieur le procureur de la République* », précise à l'époque le collègue d'experts. Une autopsie incomplète et une hérésie médicale pour ce professionnel...

D'autant que les photos d'époque montrent un visage tuméfié, couvert de plaies et d'hématomes, un nez en sang, une lèvre éclatée. Quatre ans plus tard, le docteur Jault et ses confrères découvriront deux fractures, l'une au nez, l'autre au niveau du maxillaire supérieur faites du vivant du ministre. « *Pour moi, ces traces résultent de*

coups », confirme aujourd'hui l'expert, pour qui il reste néanmoins impossible de leur attribuer la mort, faute d'avoir pu examiner le cerveau.

« C'est un assassinat ! » affirme sa fille

« *C'est lors de cette seconde autopsie qu'on s'est rendu compte que mon père avait été embaumé sans notre accord, précise Fabienne Boulin-Burgeat. Cela a permis de nous rendre son aspect présentable à l'enterrement pour ne pas que nous posions trop de questions... et irrémédiablement modifié physiologiquement tous les organes, rendant toute vérification impossible. C'est un assassinat suivi d'une destruction de preuves !* » s'indigne la fille du défunt, faisant également allusion aux poumons, qui n'ont jamais été retrouvés, en dépit d'intenses recherches. Quant aux prélèvements sanguins, ils ont été volés à l'institut médico-légal... Cette seconde autopsie, qui avait également montré que le corps avait été déplacé, restera pourtant lettre morte. En 1991, un non-lieu est rendu.

« *Cette audition montre que ces fractures, avec saignement du nez, n'ont pas pu être causées par une mauvaise manipulation du corps comme il a été soutenu à l'époque, souligne maître Marie Dosé, avocate de Fabienne Boulin-Burgeat, qui a fait rouvrir l'enquête en 2015 grâce à une plainte pour assassinat et séquestration suivie de mort. Elle confirme aussi les tares de la première autopsie, et le sentiment partagé par la seconde équipe de n'avoir pas affaire à un suicide. « Mais d'autres témoins attendent encore d'être entendus, et il y a urgence ! »* s'agace l'avocate.



Le corps du ministre avait été découvert le 30 octobre 1979 dans l'étang du Rompu / LP

Une affaire qui patine

Depuis sa réouverture en 2015, l'enquête sur la mort de Robert Boulin avance... à pas comptés. « *Nous avons pourtant plusieurs témoins-clés qui ne demandent qu'à être entendus par la justice ! Et ce sont à chaque fois les journalistes, ou moi-même, qui les avons retrouvés* », s'agace Fabienne Boulin-Burgeat. « *Le temps n'est pas forcément un ennemi dans un tel dossier : certains peuvent parler plus librement aujourd'hui...*

mais les témoins décèdent les uns après les autres ! Certains ont plus de 90 ans », s'alarme maître Marie Dosé, son avocate.

Ainsi de **Philippe Mestre**, mort en 2017. L'ancien directeur de cabinet de Raymond Barre aurait, comme d'autres, été informé de la mort de Robert Boulin près de six heures avant la découverte du corps... L'avocate demande également une nouvelle expertise du dossier médical, la recherche active des scellés, notamment pour des analyses ADN (vêtements du défunt dont une chemise tachée de sang, mégots de cigarettes retrouvés dans sa voiture, machine à écrire qui aurait servi à taper les lettres d'adieu...), ainsi qu'une reconstitution et la consultation des archives du ministère de l'Intérieur...

« Quarante ans après, il reste encore une foule de choses à exploiter, de témoins à questionner. De nombreuses personnes connaissent la vérité », positive Fabienne Boulin-Burgeat. ■